

Justificatif généré le 16/05/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 16/05/2023
Département : (93) Seine-Saint-Denis
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/674496
N° d'annonce : 674496

La Banque Postale Consumer Finance

Sigle : LBPCF

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2.200.000 €

Siège social : 1-3 Avenue François Mitterrand 93200 SAINT-DENIS

487 779 035 R.C.S. Bobigny

PUBLICATION SUR L'ÉVALUATION ANNUELLE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LBPCF

Conformément à la réglementation, le Comité des nominations de LBP Consumer Finance a procédé le 21 mars 2023 à l'évaluation du Conseil de surveillance et de ses membres. Le Comité a procédé à la revue annuelle menée au sujet de l'équilibre, de la structure, de la taille, de la composition du Conseil de surveillance et de la diversité des connaissances, compétences et expériences de ses membres.

Le Comité a estimé que la structure, la taille et la composition du Conseil lui permettent de remplir ses missions de manière efficace.

Le Conseil de surveillance se compose actuellement de huit membres dont un membre élu par les salariés. La composition du Conseil de surveillance respecte les règles légales d'équilibre hommes-femmes, avec quatre hommes et trois femmes, le membre représentant du personnel, désigné par une élection, n'étant pas pris en compte dans ce calcul. Le représentant du Comité social et économique assiste aux séances du Conseil.

Le Conseil, réuni cinq fois en 2022, est assisté dans ses travaux par quatre Comités :

- un Comité des risques composé de trois membres qui s'est réuni quatre fois en 2022
- un Comité d'audit composé de trois membres qui s'est réuni quatre fois en 2022 ;
- un Comité des nominations composé de deux membres ;
- un Comité des rémunérations composé de deux membres qui s'est réuni une fois en 2022.

Le Comité a considéré que les connaissances, expériences et compétences des membres du Conseil, tant individuellement que collectivement, lui permettent d'exercer les missions qui lui

1/2



sont confiées dans de bonnes conditions. Il a estimé que le Conseil disposait en son sein des compétences nécessaires notamment en matière de marchés bancaires et financiers, d'exigences légales et réglementaires applicables à une société de financement, de planification stratégique et compréhension de la stratégie commerciale du métier du crédit à la consommation, de gestion des risques et d'information comptable et financière.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : #a3EtOtsT

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a3EtOtsT>

